BUDGET PRIMITIF

2024

Rapport de présentation

Saint Amand les Eaux
La cité thermale

SOMMAIRE

1 LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024

1.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.4 LES RATIONS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT

2 POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT DE SAINT-AMAND-LES-EAUX : LES INVESTISSEMENTS

2.1 HAUT NIVEAU DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MENÉ PAR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE

2.2 LE FINANCEMENT DES PROJETS : LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 LE BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »

3.2 LE BUDGET ANNEXE « MOULIN DES LOUPS »

EDITO

Deux mois après le débat d'orientations budgétaires 2024, le vote de ce budget matérialise la vision politique et financière de la municipalité, à l'aune d'un contexte socio-économique, politique et financier tendu de par les contraintes qu'il fait peser sur l'ensemble des collectivités locales.

Pour 2024, les communes vont être de nouveau confrontées à une série de contraintes fortes, comme l'accroissement du coût de nombreux postes de dépenses (énergie, alimentation, prix des matériaux et de la construction…), la poursuite du désengagement de l'Etat et la perte de leur autonomie financière et fiscale.

Même si la Loi de Finances 2024 tente de conserver, en apparence, un soutien aux collectivités par le maintien artificiel de la dotation globale de fonctionnement (DGF), l'abandon des communes par l'Etat n'en est que plus criant. La non-indexation de la DGF sur l'inflation et la disparition des taxes fiscales montrent un désintérêt croissant de l'Etat face aux lourdes charges qui ne cessent de peser sur elles, au point de les étrangler dangereusement. L'annonce d'une réforme de la DGF vient d'être relancée et suscite un nouvel espoir pour en faire une dotation plus équitable, reste à savoir si l'Etat s'en donnera les moyens pour la voir aboutir.

Dans ce contexte instable, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux reste déterminer à poursuivre sa politique de transformation, de rayonnement et d'attractivité pour s'adapter toujours plus au monde de demain.

Qu'il s'agisse des projets éducatifs, de l'amélioration du cadre de vie, de la vie culturelle et sportive, chacune des stratégies et visions développées depuis 2020 par la municipalité, et bien au-delà, constitue autant de moteurs d'espoirs pour les Amandinois, et de transformation pour la Ville que viendra, à nouveau, alimenter ce budget 2024.

Face à l'étranglement inédit des ressources et, dans ce contexte rempli d'incertitudes, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux a plus que jamais besoin d'être **inventive** pour répondre aux exigences que constitue la poursuite de ses investissements, nécessaire à son projet ambitieux de développement et de transformation.

Avec un budget total de **49,43 M€**, Saint-Amand-les-Eaux propose ainsi à tous les amandinois un budget 2024 ambitieux, responsable et maîtrisé avec un **niveau d'investissement inédit de 11,12 M€**.

La politique budgétaire 2024 s'inscrit dans une stratégie financière guidée par 4 grandes orientations :

- Un travail de rationalisation pour maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Une politique fiscale stable et inchangée malgré le désengagement croissant de l'Etat ;
- Un maintien de l'effort d'investissement ;
- Un soutien marqué et soutenu par la poursuite des politiques publiques en faveur des amandinois.

1

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF

1.1 L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024

La reprise anticipée des résultats 2023

Grâce à un très bon résultat 2023, la ville de Saint-Amand-les-Eaux dispose pour l'exercice budgétaire 2024 de marges de manœuvre suffisantes pour porter un programme d'investissement fort.

REPRISE ANTICIPEE RESULTATS	2023
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5,35 M€
SOLDE D'EXECUTION EN INVESTISSEMENT	1,49 M€
RESULTAT BRUT 2023	**6,84 M€**
SOLDE REPORTS 2023	0,63 M€
RESULTAT NET 2023	**5,98 M€**

Il a été décidé d'affecter 800 K€ en section de fonctionnement et de capitaliser 4,55 M€ (c/1068) pour financer les dépenses d'investissement 2024.

L'équilibre général du budget 2024

L'équilibre général du budget primitif 2024, présenté dans le graphique ci-dessous, est établi selon les conditions suivantes :

Les **recettes de fonctionnement** d'un montant de 33,22 M€ permettent de financer 30,01 M€ de **dépenses de fonctionnement** ; le solde de la section de fonctionnement dégage une **épargne brute** prévisionnelle de 3,21 M€.

En **section d'investissement**, le montant des dépenses d'équipement est estimé à 13,36 M€ dont 2,23 M€ de reports pour lesquels les sommes ont été engagées en 2023 mais non mandatées au 31/12/2023, ce qui permet d'assurer la continuité de la réalisation des projets d'investissement en cours.

Pour financer ces investissements, en complément de l'épargne nette, 11,26 M€ de **recettes d'investissement** seront mobilisés (y compris 4,55 M€ d'excédent de fonctionnement 2023 reportés) dont 3,72 M€ de subventions d'investissement à percevoir des partenaires publics.

Enfin, il est prévu de mobiliser, pour compléter le financement des investissements, un emprunt de 2 M€ en 2024.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	33 220 561,93	32 417 485,93
Résultat de fonctionnement reporté		800 000
TOTAL	**33 220 561,93**	**33 220 561,93**
INVESTISSEMENT	13 977 667,25	13 344 921,39
Restes engagés	2 235 220,10	1 375 692,38
Solde d'exécution reporté		1 492 273,58
TOTAL	**16 212 887,35**	**16 212 887,35**
TOTAL DU BUDGET	**49 433 449,28**	**49 433 449,28**

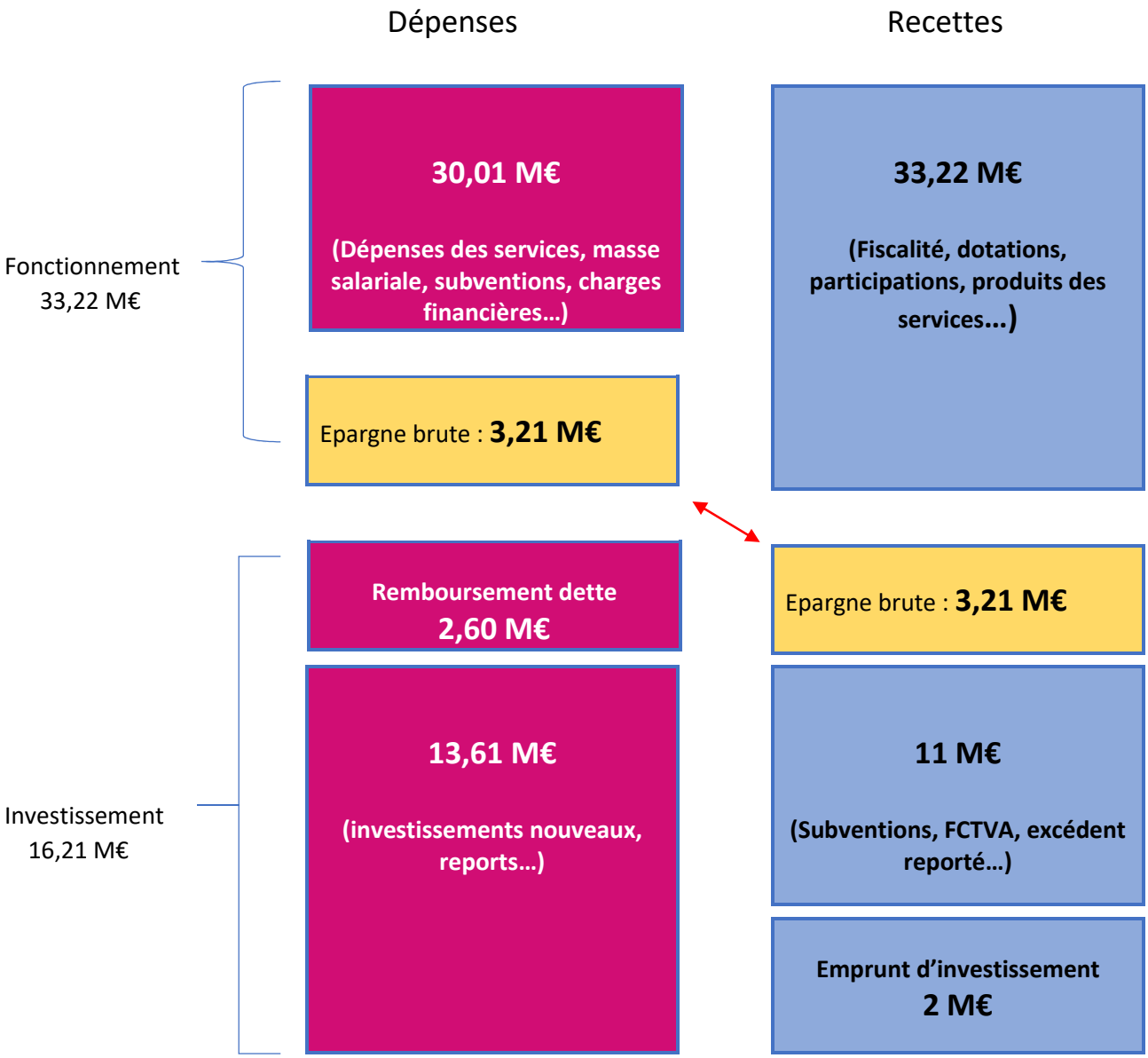

TOTAL BUDGET : 49,43 M€

1.2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** s'établissent à 32,42 M€, hors reprise des résultats (c/002), selon le détail ci-après. Elles sont globalement en progression de 6,60 % par rapport au BP 2023, auxquelles il faut rajouter le résultat de fonctionnement 2023 reporté de 800 K€, soit un total de **33,22 M€**.

CATEGORIES DE RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variation
RECETTES FISCALES	21 854 436	23 545 126	8%
DOTATIONS	7 017 401	7 173 900	2%
PRODUITS DE SERVICES	726 400	803 500	11%
AUTRES PRODUITS	629 441	517 000	-18%
PRODUITS FINANCIERS	228 009	227 959	0%
ATTENUATION CHARGES DE PERSONNEL	185 000	135 000	-27%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000	15 000	-25%
TOTAL	**30 663 763**	**32 417 485**	**6%**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	1 200 000	800 000	

Dans un contexte économique difficile, l'évolution des ressources de fonctionnement tient, en particulier, de la progression des recettes fiscales qui, sous l'effet de l'inflation, a revalorisé les bases à hauteur de 3,9 %, et d'une projection dynamique des recettes du Pasino.

Structure des recettes réelles de fonctionnement :

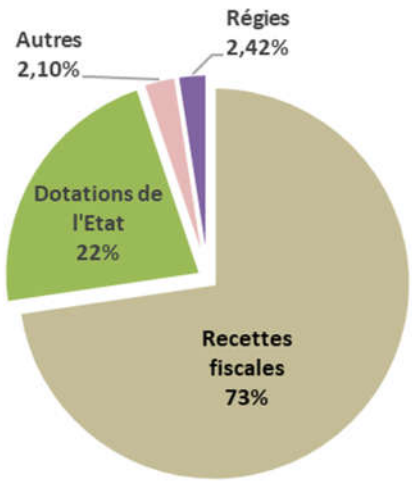

Les recettes fiscales : 23,55 M€ (+ 8%)

Les **recettes fiscales** représentent 73% de l'ensemble des recettes de fonctionnement pour un montant de 23,55 M€, soit une hausse de 8%.
Elles sont essentiellement constituées du produit des taxes directes locales (fiscalité directe), de la fiscalité reversée issue des recettes du Pasino, de l'attribution de compensation et des taxes indirectes (fiscalité indirecte).

RECETTES FISCALES	BP 2023	BP 2024	Variation
IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	10 908 382	11 409 000	5%
PASINO	4 900 000	6 220 000	27%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION CAPH	4 271 702	4 271 702	0%
DROITS DE MUTATION	440 000	330 000	-25%
EAUX MINERALES	340 000	400 000	18%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	309 452	292 224	-6%
FPIC	187 000	151 300	-19%
TICFE	330 000	330 000	0%
TAXE DE SEJOUR	50 000	50 000	0%
AUTRES	117 900	127 900	8%
Total	**21 854 436**	**23 545 126**	**8%**

Fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe (taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représente 48% des recettes fiscales et 35% des recettes de fonctionnement.
La hausse des recettes encaissées est exclusivement liée à des mécanismes économiques et juridiques, provenant notamment de la croissance des bases d'imposition de la taxe foncière fixée par la Loi de finances 2024, à 3,9 %. A noter que cette année encore, les taux des impôts locaux de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux resteront inchangés et, ont même connu une baisse en 2019 concernant la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.
Les bases d'imposition définitives utilisées pour le calcul du produit fiscal seront notifiées fin mars par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fiscalité indirecte

a/ Pasino :

La prévision des recettes budgétaires du Pasino est calculée selon le chiffre d'affaires projeté par l'établissement et intégré à la délégation de service public.
Ainsi, basées sur les projections transmises par le Pasino, les prévisions 2024 sont en hausse de 27% avec une inscription budgétaire de 6,2 M€, soit une enveloppe équivalente à celle observée de ces deux dernières années. Les recettes du Pasino représentent 26% des recettes fiscales et 19% des recettes réelles de fonctionnement.

b/ Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

La conjoncture actuelle du marché de l'immobilier nous amène à être prudent et à prévoir une baisse des droits de 25%, soit une inscription budgétaire à 330 K€.

C/ Eaux minérales :
La recette prévisionnelle issue de la taxe sur les eaux minérales se base sur le montant réellement encaissé en 2023.

d/ Taxe intérieure sur la consommation finale de l'électricité (TICFE) :
Depuis 2023, cette taxe est directement collectée par les services de la DGFIP auprès des fournisseurs d'énergie, et est reversée par douzième à la Ville. La prévision budgétaire 2024 se base sur le montant encaissé en 2023. Cependant, suite à la fin du bouclier tarifaire de l'énergie, cette taxe devrait croître en 2024.

Fiscalité en provenance de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)

Le produit total reversé par la CAPH est de 4,71 M€ et représente 20% des recettes fiscales.

a/ L'attribution de Compensation (AC) : L'attribution de compensation est fixée à 4,27 M€ depuis le conseil communautaire du 20 septembre 2021 qui correspond au montant révisé suite à l'adoption du rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLECT) du 22 avril 2021.

b/ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :** Ces dotations évoluent en raison de la péréquation horizontale appliquée au sein des communes membres de la CAPH, enregistrant une baisse respective de 6% et 19%.

Les dotations et participations : 7,17 M€ (+ 2%)

Globalement, ce chapitre est en hausse de 2% s'expliquant essentiellement par la revalorisation des bases fiscales de 3,9% impactant la compensation de l'exonération de la taxe foncière versée par l'Etat.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BP 2023	BP 2024	Variation
DGF - DOTATION FORFAITAIRE (DF)	580 000	600 000	3%
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)	769 000	780 000	1%
FCTVA	150 000	130 000	-13%
PARTICIPATIONS	1 223 501	1 212 500	-1%
COMPENSATION EXO. TAXES FONCIERES	4 292 000	4 430 000	3%
AUTRES ATTRIBUTIONS	2 900	21 400	
Total	**7 017 401**	**7 173 900**	**2%**

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Pour la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, la DGF est composée de la **dotation forfaitaire** (DF) et de la **dotation de solidarité urbaine** (DSU). Elle constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat à la Ville. Les montants ne sont pas encore notifiés et les inscriptions sont faites sur des estimations.
La Loi de finances 2024 prévoit un gel de l'écrêtement de la DF pour les collectivités dites « favorisées » neutralisant artificiellement, pour cette année, les effets de la péréquation verticale. Aussi, cette neutralisation devrait maintenir, pour 2024, l'enveloppe national à un montant équivalent à celle votée en 2023, soit un montant prévisionnel de 1,38 M€ pour notre municipalité.

Compensations fiscales des taxes foncières

Les compensations fiscales des taxes foncières perçues par la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, en contrepartie de la perte de ressources consécutives aux exonérations accordées par l'Etat en faveur des établissements industriels et commerciaux, s'établissent à 4,43 M€.
L'évolution de cette compensation s'explique par la revalorisation des bases fiscales sous l'effet de l'inflation (+3,9%).

Participations

a/ Etat et autres organismes :

- 1,2 M€ : enveloppe versée par la CAF destinée à couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les activités péri-scolaires et extra-scolaires.
- 18 500 € : dotations des titres sécurisés (DTS), dématérialisation des actes d'Etat civil (adhésion au service COMEDEC)
- 2900 € : dotation de recensement

b/ Région :

- 7500 € : Subvention appel à projet « Cheval territorial en Hauts-de-France »

c/ Département :

- 5000 € : solde de la subvention Phosphor'Age 2023-2023

Les autres recettes : 1,7 M€

Produits des services

Les tarifs municipaux pour les diverses prestations proposées à la population restent inchangés. L'évolution de l'inscription budgétaire intègre l'augmentation croissante des offres de services proposées aux amandinois, pour s'établir à 800 K€.

Atténuation de charges

Ce poste intègre la prévision des remboursements des cotisations sociales du personnel pour la somme de 135 K€.

Produits financiers

Ce compte enregistre la compensation versée pour la sortie des emprunts toxiques.

1.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses réelles de fonctionnement** progressent de 1 %, soit + 439 K€ par rapport au budget 2023. Cette augmentation reste inférieure à l'inflation générale attendue pour 2024.

CATEGORIES DE DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation
DEPENSES DE PERSONNEL	15 180 435	15 497 355	3,68%
CHARGES DE GESTION	9 505 825	9 960 942	4,78%
AUTRES CHARGES DE GESTION	4 045 868	3 540 362	-12%
FRAIS FINANCIERS	634 000	585 500	-7%
PROVISIONS	106 000	175 600	66%
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	80 000	60 000	-25%
ATTENUATION DE PRODUITS	130 200	188 200	45%
Total	**29 682 328**	**30 007 960**	**1%**

Structure des dépenses réelles de fonctionnement :

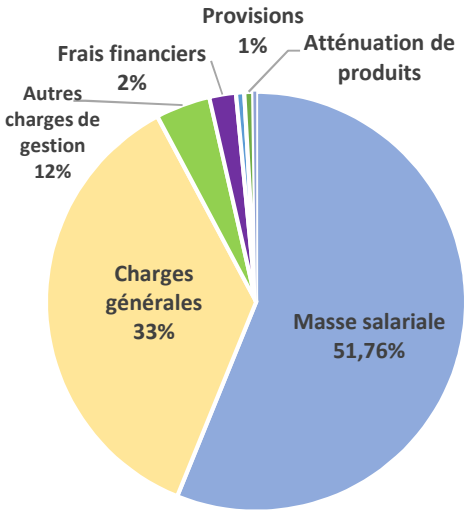

Parmi les principales évolutions des dépenses de fonctionnement, il convient de rappeler que la progression des charges de personnel, estimées à 15,50 M€, est principalement portée par la conjonction de plusieurs facteurs et décisions gouvernementales. La progression des charges de gestion s'explique principalement par la hausse des dépenses des fluides, notamment du gaz, pour +10%.

Les charges de personnel : 15,50 M€

La maîtrise de la masse salariale est un enjeu majeur pour la collectivité. Pour 2024, ce poste représente 51,74 % des dépenses de fonctionnement.

	2023	2024
Charges de personnel (chap 012) - en M€	15,18	15,49

En 2023, l'évolution des dépenses de personnel tient en partie aux mesures gouvernementales pour un coût global de 221 850 € :

- Hausse du point d'indice au 1er juillet 2023 ;
- Revalorisation du SMIC ;
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Pour 2024, l'Etat a également pris différentes mesures catégorielles dont l'impact budgétaire viendra se cumuler avec celles déjà appliquées en 2022 et 2023 :

- Evolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- Attribution de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024 ;
- Revalorisation des agents des premières grilles indiciaires ;
- Augmentation des cotisations salariales ;
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Globalement, les mesures de l'Etat, **non compensées pour les collectivités**, entraineront une dépense supplémentaire de 316 920 € en 2024 (+3,68%).

Les charges de gestion : 9,96 M€

Les **charges de gestion** de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux connaissent entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024 une hausse globale de 4,78%, équivalente à l'inflation constatée sur les prix des matières premières et énergétiques.

CHARGES DE GESTION	BP 2023	BP 2024	Variation
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES, CARBURANTS	2 127 530	2 347 395	10%
MAINTENANCE, ENTRETIEN, REPARATIONS	3 803 821	3 914 820	1%
FOURNITURES, ALIMENTATION	1 251 580	1 432 124	9%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 087 494	2 035 153	-3%
IMPOTS, TAXES	235 400	231 450	-2%
Total	**9 505 825**	**9 960 942**	**4,78%**

De façon générale, les **charges de gestion** ont tendance à croitre au sein des postes de dépenses d'énergie, de fournitures et de l'alimentation traduisant les effets de l'inflation qui sont visibles dans les résultats des appels d'offres lancés par la Ville ou à la demande des entreprises mobilisant les indices de révision des prix dans les contrats de marchés publics en cours d'exécution.

En premier lieu, la municipalité doit faire face à la hausse des **contrats de prestations de services** (restauration scolaire, entretien des espaces verts, nettoyage voirie et bâtiments…) avec des augmentations prévisionnelles de 5 à 10 % sur l'année.
Quant à l'inflation des **matières premières**, celles-ci peuvent aller jusqu'à 30-40 % d'augmentation constatée pour certains produits.

Parmi les principaux postes en hausse, les dépenses de **fluides** figurent en tête (+10%), essentiellement portées par les dépenses de gaz et de chauffage (+24%), soit une progression de 220 K€.

Depuis 2019, le coût global de l'énergie a augmenté de 65% en 4 ans.

Les investissements engagés pour le déploiement des LED aussi bien en éclairage de voirie que dans les bâtiments publics permettent à la Ville de maintenir le coût budgétaire de l'électricité malgré l'augmentation des tarifs.
La lutte contre le gaspillage par une surveillance accrue du réseau de l'eau par les services de la Ville assure une meilleure maitrise de la consommation et du coût financier.
En outre, la Ville subit la hausse exponentielle des prix du gaz malgré des investissements de mises aux normes des chaudières pour réduire la consommation et de la baisse des températures dans les bâtiments publics.

FLUIDES & ENERGIE	BP 2023	BP 2024	Variation
CARBURANTS, COMBUSTIBLES	75 500	71 500	-5%
EAU	110 000	130 000	18%
ELECTRICITE	829 406	765 384	-7%
GAZ, CHAUFFAGE	1 107 570	1 381 011	24%
Total	**2 127 530**	**2 347 895**	**10%**

Les autres charges de gestion : 3,54 M€

Les **autres charges de gestion** enregistrent une baisse de 12% par rapport au BP 2023, soit – 510 K€.

AUTRES CHARGES DE GESTION	BP 2023	BP 2024	Variation
SUBVENTIONS VERSEES, BOURSES, PRIX	3 048 044	3 091 620	1%
INDEMNITES, FRAIS DES ELUS	208 523	221 207	6%
AUTRES	789 299	231 535	-71%
Total	**4 045 868**	**3 540 362**	**-12%**

La Ville a fait le choix de maintenir à un haut niveau son enveloppe dédiée aux **subventions, bourses et prix**, soit un montant équivalent à 2023 (3,09 M€).

Il est proposé de reconduire le montant des **subventions versées** aux associations amandinoises, garantes d'un lien social indispensable, ainsi qu'un soutien fort à la jeunesse par le financement de voyages pédagogiques, des pass'sport amandinois, et des bourses d'études.

Les **autres dépenses** comprennent diverses participations (SIDEN SIAN, parc naturel régional…), la prise en charge de créances éteintes et d'admission en non-valeur ou d'annulations de titres antérieurs (prévision). La baisse importante de ce poste de dépenses s'explique principalement par la prise en charge du déficit du budget annexe « Moulin des Loups » au budget principal 2023 (c/autres charges exceptionnelles).

Les charges financières : 0,615 K€

Les frais financiers correspondent aux intérêts de la dette, et ne représentent que 2% des dépenses de fonctionnement. Ce montant inclus la charge prévisionnelle liée au nouvel emprunt de 2 M€, qui sera réalisé au cours de l'année 2024.

1.4 LES RATIOS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT

L'**épargne brute** est le solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle montre la capacité de la Ville à investir et à s'endetter ; plus le niveau d'épargne est élevé, plus un emprunt nouveau sera absorbable.

La **capacité de désendettement** est le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette. Mesuré en nombre d'années, ce ratio montre le nombre d'années nécessaire pour éteindre une dette, à épargne brute constante.

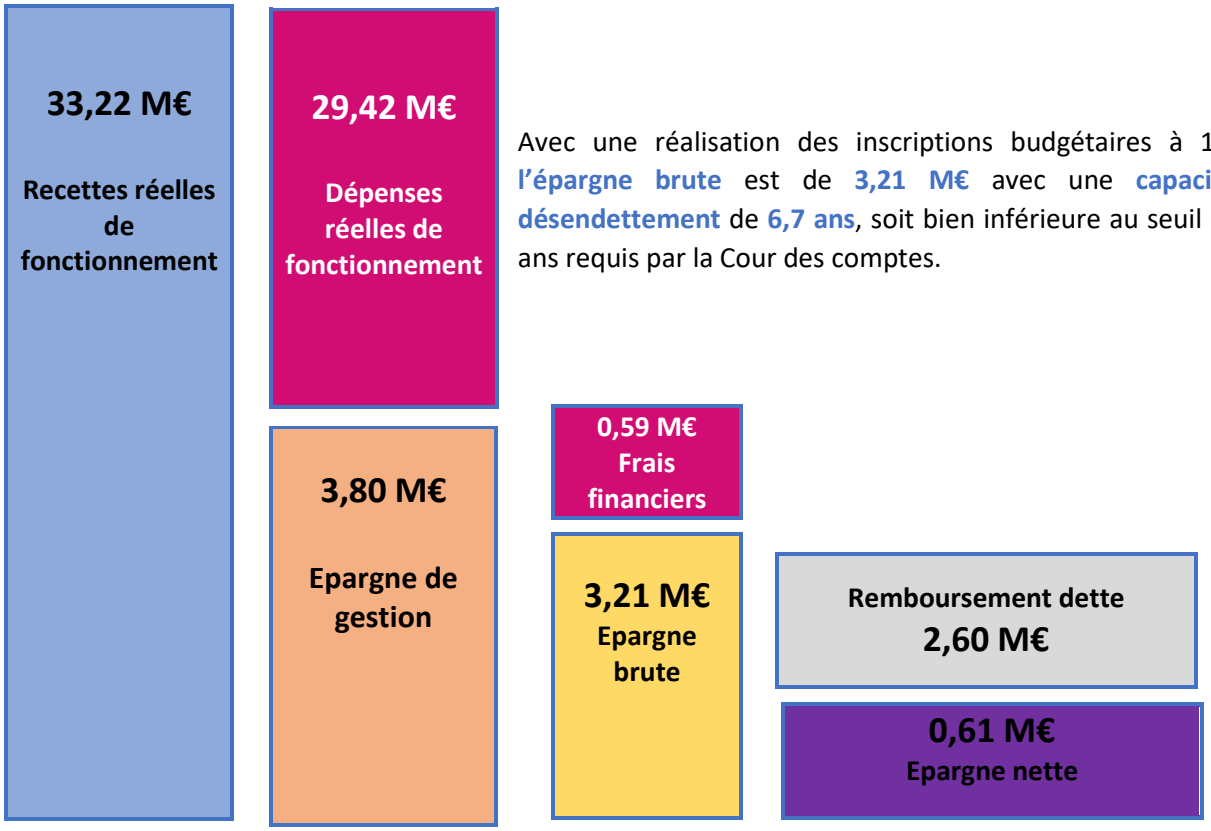

Avec une réalisation des inscriptions budgétaires à 100 %, **l'épargne brute** est de **3,21 M€** avec une **capacité de désendettement** de **6,7 ans**, soit bien inférieure au seuil des 12 ans requis par la Cour des comptes.

2

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT DE SAINT-AMAND-LES-EAUX : LES INVESTISSEMENTS

2.1 HAUT NIVEAU DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MENÉ PAR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE

Les **dépenses réelles d'investissement** 2024 s'établissent à **15,96 M€** selon le détail ci-dessous. Elles sont principalement composées des dépenses d'équipement et du remboursement en capital des emprunts.

CATEGORIE DE DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation
DEPENSES D'EQUIPEMENT	10 283 322	11 123 806	8%
RESTES A REALISER	1 396 353	2 235 220	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 535 370	2 603 547	3%
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		200 028	
Total	**14 365 046**	**15 962 575**	**11%**

Les dépenses d'équipement : 11,12 M€

Les dépenses d'équipement regroupent les **immobilisations incorporelles** (études et logiciels) et **corporelles** (acquisitions), et les **immobilisations en cours** (travaux).
Elles s'élèvent à **11,12 M€**, soit au global une hausse de 8% des dépenses d'investissement par rapport à l'exercice 2023. A cela, s'ajoutent **2,24 M€** de reports d'investissement 2023 pour lesquels les sommes ont été engagées en 2023 mais non mandatées au 31/12/2023.

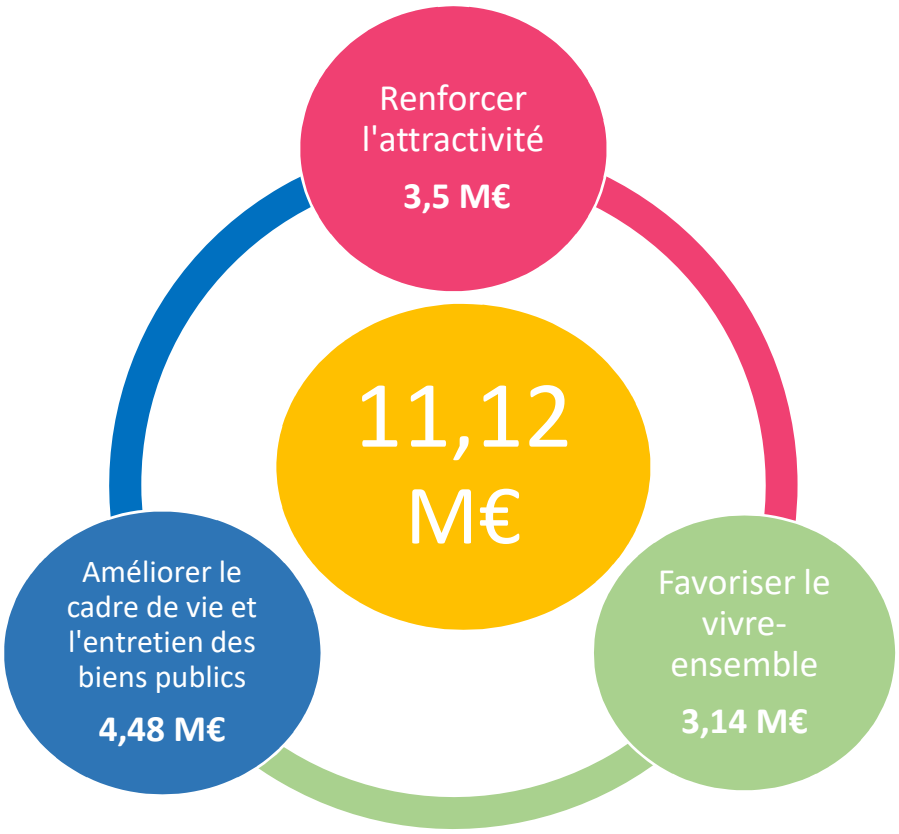

Renforcer l'attractivité de la Ville par :

- **Des projets structurants d'envergure** : par l'aménagement du Parc de la Scarpe, la renaissance du parvis de la tour abbatiale et de son pont du XVIIe siècle, et divers travaux sur des bâtiments remarquables de la Ville.

- **Une politique de redynamisation du centre-Ville** : par la réalisation de divers projets de redynamisation du centre-ville (mobilier urbain, aménagement urbain, création de tiers-lieux…) suite à l'appel à projet de la région.

Favoriser le vivre-ensemble en confortant nos priorités que sont l'éducation, la culture et le sport par :

- **Un plan de rénovation des écoles** : par la construction d'une nouvelle salle de classe à l'école Pauwels qui débutera cette année, le changement des menuiseries à l'école Bracke Desrousseaux et à l'école de la Tour, la réfection de la toiture Henri Barbusse, le déploiement du « Plan numérique » des écoles et un travail de mise aux normes des crèches pour répondre aux exigences réglementaires fixées pour 2026, le verdissement et des aménagements ludiques et sportifs des espaces de récréation.

- **La rénovation des salles de sport, de loisirs et de jeunesse** : par le changement des menuiseries à Notre-Dame-d'Amour, la mise en clôture, le renouvellement de certains terrains de sport, la rénovation de bâtiments pour la jeunesse et la construction d'un terrain de Padel.

- **Des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier :** par la création de zones de plantation, d'aires de jeux et de marquages au sol ou d'installation de mobiliers urbains pour les 5 quartiers de la Ville avec un budget participatif de 200 K€.

- **Une politique renforcée en faveur des séniors, de la culture, de la santé et du bien-être**

Améliorer le cadre de vie, l'entretien et le renouvellement des bâtiments et des biens publics par :

- **Des aménagements pour le cadre de vie et la sécurité de tous :** par des projets de sécurisation de voiries et de travaux suite à des réunions de quartier, des aménagements de places et de parkings, des travaux de réaménagement et de curage de voiries.

- **L'amélioration des espaces publics** (parcs, jardins et renaturation).

- **La réduction de la consommation d'énergie** : par le déploiement d'un plan de rénovation du parc d'éclairage public et des bâtiments par le passage au LED, l'investissement dans le suivi de la consommation du réseau et dans l'amélioration de la performance énergétique.

- **L'entretien et la rénovation thermique des bâtiments**

- **Le renouvellement du parc automobile et informatique, l'acquisition de logiciels, le renouvellement de matériels pour le centre technique municipal, la cuisine centrale et les écoles**

La subvention d'équipement versée : 0,2 M€

Dans le cadre du projet de rénovation de la résidence Paul-Manouvrier, la commune a sollicité le bailleur Habitat du Nord pour la création d'une voie nouvelle au sud de la résidence.
En contrepartie, la Ville participera financièrement à hauteur de 600 K€ avec un étalement du paiement sur les années 2024, 2025 et 2026, soit 200 K€ pour l'exercice 2024.

2.2 LE FINANCEMENT DES PROJETS : LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes réelles d'investissement** 2024 s'établissement à **11,26 M€** selon le détail ci-dessous :

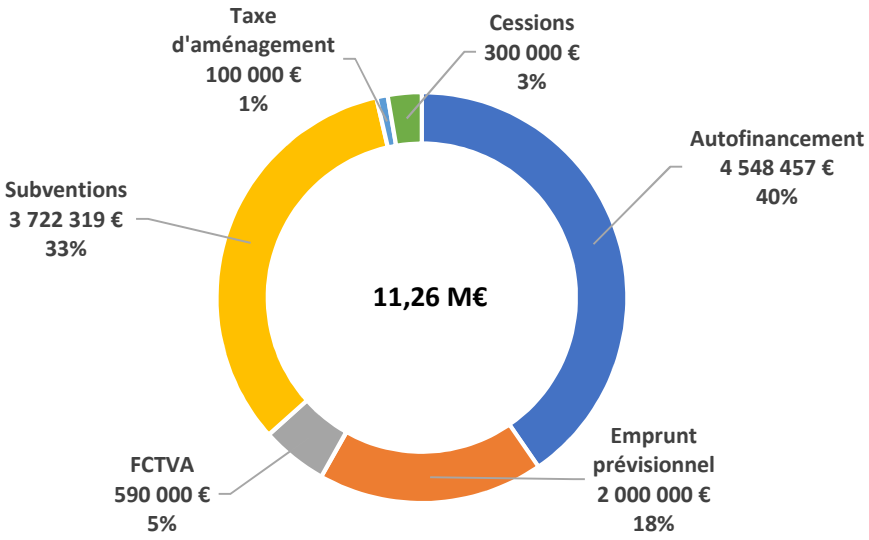

Les recettes affectées aux investissements : 11,26 M€

Les recettes affectées au financement des investissements 2024 restent stables par rapport à l'exercice 2023.

La part de **l'autofinancement** dégagé en 2023 (c/1068), et reporté en 2024, reste importante représentant 40% du financement total de l'investissement.

Le travail important engagé par la municipalité pour rechercher des **financements externes** porte à un haut niveau le montant des subventions d'investissement. Au total, 33% des investissements de la Ville seront financés par les partenaires externes, soit un montant de 3,72 M€ (+ 74% par rapport au BP 2023).

Par prudence, le **FCTVA** reste stable en prévision budgétaire. Ce montant est corrélé aux dépenses d'investissement conduites au cours de l'exercice précédent. En conséquence, au vu de la politique d'investissement menée par la Ville, ce montant devrait évoluer à la hausse d'ici la fin du mandat.

En définitive, les ressources propres de la municipalité restent à un haut niveau pour l'exercice 2024 lui permettant ainsi de poursuivre sa politique d'investissement de transformation de la Ville.

L'emprunt : 2 M€

Il s'agit du montant inscrit au titre du besoin complémentaire prévisionnel pour financer les investissements 2024, dont la mobilisation interviendra au cours de l'année selon la consommation des crédits de dépenses.

Pour un emprunt sur 15 ans avec un taux à 3,60 %, les projections laissent entrevoir un coût budgétaire de 18 000 € en intérêts financiers et de 30 000 € de remboursement en capital pour un trimestre.
Ce coût a été intégré budgétairement en section de fonctionnement et d'investissement, et sera révisé en cas de modification des conditions d'emprunt.

3

LES BUDGETS ANNEXES

3.1 LE BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »

Avec un budget total de 143 K€, le budget 2024 du Théâtre permettra, une nouvelle fois, de proposer au public une programmation de qualité.

Le résultat de clôture 2023 de 73 024,65 € couvrira, avec les recettes prévisionnelles 2024, les charges de gestion d'un montant de 143 024,65 €.

Ce budget sera autonome exonérant le budget de la Ville à verser une subvention d'équilibre.

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	
Produits des services	70 000
Résultat de fonctionnement reporté	73 024,65
TOTAL	**143 024,65**
DEPENSES	
Charges de gestion	133 024,65
Autres charges	10 000
TOTAL	**143 024,65**

3.2 LE BUDGET ANNEXE « MOULIN DES LOUPS »

Ce budget annexe a été créé en 2021 pour la réalisation des travaux de viabilisation des 4 parcelles du Moulin des loups en prévision de leur revente. Les parcelles ont été totalement cédées en 2022.

En 2023, les écritures définitives ont été régularisées avec le comptable.

La déclaration de TVA présente un solde créditeur de 81 520 € qui sera encaissé au cours du 1er trimestre 2024.

Suite à cet encaissement, ce budget annexe, dont la mission est finalisée, sera clôturé en 2024, et le crédit de TVA reversé au budget principal de la Ville.

Saint Amand les Eaux

La cité thermale